

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction des Affaires
Financières

F9

Séance publique du mercredi 8 février 2023

Convoqué le jeudi 2 février 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUÉ, Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELÉE, Chaouki ABSSI, Zineb ZOUAOU, Laurent NOEL, Carole LAFON, Richard MERRA, Christian DESCHENES, Véronique DESMETTRE, Mariama GASSAMA, Mohammed DDANI, Fabienne MOREAU, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE (arrivée à 20h12), M'Hamed BINAKDANE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Sinan KARAKUS (arrivée à 20h28), Christelle NEDELEC.

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Délia TOUMI (représentée par Richard MERRA), Ibrahima NDIAYE (représenté par Roger DUGUÉ), Nadia MOUADDINE (représentée par Khalid DAMOUN), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Elsa FAUCILLON (représentée par Alexandra D'ALCANTARA), Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA).

Absents excusés :

Maria Blanca FERNANDEZ, Philippe HALLAIS, Ibrahima DIALLO.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 35

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions : 5

Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI (représentée par Ahcen MEHARGA), Sinan KARAKUS, Christelle NEDELEC.

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Désignation de membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-22 et L2121-32,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Considérant que la Commission Communale des Impôts Directs, présidée par le Maire ou l'adjoint délégué, donne son avis sur l'assiette des taxes directes locales et sur le bien fondé de certaines contestations de contribuables à propos des impôts locaux.

Considérant que trois commissaires désignés en 2020 ont démissionné de la Commission Communale des impôts directs,

Considérant que cette situation entraîne la nécessité de désigner trois nouveaux commissaires, et donc pour la Ville de proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques des Hauts-de-Seine une liste de candidats couvrant deux fois ce besoins, soit de six candidats,

Vu la liste proposée,

Vu l'avis de la commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Approuve la proposition de la liste de contribuables devant servir à la désignation complémentaire de trois nouveaux membres de la commission communale des impôts directs :

- M'hamed BINAKDANE
- Marianne VALENSI
- Kheira SALAH
- Lucas DUMAS
- Raphaël MASSARD
- Evelyne BLEUX

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 13/02/23

Affiché le 14/02/23

Exécutoire le 14/02/23



Le Maire
Patrice LECLERC

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Leclerc', written over a horizontal line.

Signé électroniquement le
Le 10 février 2023